



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



09108653



16 JUL. 2009

Greffe

Dénomination : **CASTORS ANS**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue du Zoning 118-120 4430 Ans

N° d'entreprise : 419559840

Objet de l'acte : **Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 8/6/09 à publier aux annexes du Moniteur Belge**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUIN 2009

Présents :

Monsieur SIMONIS

Mesdames A. DEFAYS – C. PAPY – H. PRESSIA – T. BLAVIER – C. THONON – J. DUBOIS-

I. PIRARD – S. CHAUVIER – L. HOUBART – C. MICHEL

point 1. approbation des comptes

Lecture et explications des comptes par Mr. SIMONIS.

Mr. SIMONIS demande et insiste pour que les écritures se fassent régulièrement,

et que les postes de dépenses soient bien spécifiés ; qu'il est indispensable que les comptes école/ASBL soient bien séparés.

A ce jour, il reste 2 comptes à l'ASBL : compte courant et compte épargne.

Approbation des comptes par tous les membres.

Mr. SIMONIS enverra le détail par mail à chaque membre.

A l'unanimité l'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2008.

point 2. Election/démission des membres

Fin de mandat pour tous les administrateurs.

Mr O. SIMONIS – Mme H. JOSSAERT – Mme C. THONON – Mme T. BLAVIER – Mme C. MICHEL sont d'accord de poser leur candidature au conseil d'administration.

l'assemblée générale, à l'unanimité nomment tous les candidats pour une durée de 4 ans

Mme C. PAPY et Mme A. DEFAYS sont membres

Mme S. CHAUVIER – Mme I. PIRARD – Mme L. HOUBART entrent dans l'asbl.

Répartition des tâches :

T. BLAVIER : comptabilité

C. MICHEL : secrétariat

Déposé en même temps le procès verbal intégral de l'assemblée générale du 8/6/09, la liste des membres au 30/6/09, les comptes de recettes et dépenses 2008, le budget 2009, le formulaire 2 renouvelant les pouvoirs.

Dressé de bonne foi à ANS le 12/07/09 par Claire Michel qui signe la publication au moniteur avec Thérèse Blavier au verso de la présente.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature